

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 Avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 5

L'an deux mille vingt-six, le 16 Avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 10 Avril 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maéva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

M. LECHIGUERO André est désigné secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

**2026.04.08 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET TRIGONE POUR L'ACCEPTATION DE DECHETS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de l'environnement,*

*Vu les compétences de la collectivité en matière de gestion des déchets,*

*Vu le projet de convention proposé par le syndicat mixte Trigone (Gers) pour l'accès à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie,*

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité pour la collectivité de disposer de solutions conformes à la réglementation pour le traitement des déchets non dangereux. Le syndicat mixte Trigone exploite une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située à Pavie et l'accès à cette installation est conditionné par la signature d'une convention définissant les modalités techniques, administratives et financières des apports.

Cette convention permet d'encadrer :

- . les conditions d'admission des déchets,
- . les modalités de contrôle et de refus en cas de non-conformité,
- . les règles d'accès au site,
- . les conditions tarifaires applicables.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia) :**

- **Approuve la convention entre le syndicat mixte Trigone et la Commune de Mirande permettant l'accès à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie, telle que présentée et annexée ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

COURRIER ARRIVEE LE

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 17 Avril 2026

Le Secrétaire,  
André LECHIGUERO

24 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE



Le Maire,  
Bernard DOREY